







MEETING ATHLE06

Mercredi 6 juillet 2022

Stade Maurice Chevalier

Cannes La Bocca

Version 1 du 15/04/2022

Horaires	Courses	Concours	
19h15	100m TCF / TCM 	Longueur TCC 	Disque TCC
19h45	Relais Medley Court TCF / TCM		
20h00	800m TCF / TCM 		
20h30	Relais 4 X 100m TCF / TCM 	Hauteur TCC	Javelot TCC 
20h45	Relais Medley Long TCF / TCM		
21h15	200m TCF / TCM 		

Secrétariat : Ouverture à 18h15. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

Courses : Relais Medley Court : 100m-200m-300m-400m. Relais Medley Long : 1200m-400m-800m-1600m.



ÉTAPE FINALE DU CHALLENGE ATHLE06 2022

Épreuves comptant pour le CHALLENGE ATHLE06, plus d'informations sur athle06.fr, remise des récompenses lors de l'étape finale le mercredi 6 juillet 2022 à Cannes La Bocca.

Jury : Convocation pour 18h45. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le lundi 4 juillet 2022 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.





Modalités d'engagement des athlètes

Meeting ATHLE06 TC

Mercredi 6 juillet 2022 à Cannes La Bocca

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06** du 12 février 2018 (révisé le 16 septembre 2019), les règles suivantes sont applicables à compter du 1er avril 2018 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, **pour les catégories cadet(te)s à plus**, organisées par ATHLE06. Et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions benjamins-minimes, running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ces dispositions.

Grille tarifaire des engagements

Structures concernées	Engagements sur athle06.fr dans les délais	Aucun engagement hors délais et sur place
Clubs des Alpes-Maritimes	Gratuit	
Clubs de la Ligue PACA, sauf les clubs des Alpes-Maritimes	3 euros / athlète	
Clubs hors Ligue PACA	10 euros / athlète	

Le règlement des droits d'engagement sera à effectuer lors la confirmation des engagements sur la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Gratuités pour clubs hors département

Les clubs hors département pourront bénéficier de gratuités pour engagements effectués dans les délais, s'ils présentent des officiels selon le principe suivant :

Qualification des officiels	Nombre de gratuités
Licencié FFA sans qualification ou en formation	3 gratuités
Officiel départemental	5 gratuités
Officiel régional	8 gratuités
Juge arbitre régional ou officiel fédéral	10 gratuités
Juge arbitre fédéral	12 gratuités

Et cela dans la limite de 30 gratuités par club et par journée de compétition.